

SYNERGY®

TABS

Comprimés de chlore stabilisé

Usage super pratique

Profiter d'une piscine plus propre sans problèmes

Détruit les bactéries et les algues dans l'eau des piscines

GARANTIE:

Chlore disponible présent comme Trichloro-s-triazinetriane 83,2%

DOMESTIQUE

ATTENTION

POISON CORROSIF

NO. D'HOMOL. 23633 LOI SUR L.P.A.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Poids par COMPRIMÉ: 20 g

CONTENU NET: 800 g

KIK HOLDCO COMPANY INC.

33 MacIntosh Blvd.
Concord ON L4K 4L5
1-888-645-7946

AVERTISSEMENT: Le contact direct des **SYNERGY® TABS** avec le revêtement vinyle ou les surfaces peintes de la piscine peut causer le blanchiment des surfaces. Les appareils de distribution automatiques utilisés avec les **SYNERGY TABS** doivent être totalement exempts de tout autre type d'assainisseur afin d'éviter la possibilité d'explosion.

MODE D'EMPLOI:

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriés, déterminés à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible: 1,0 à 3,0 ppm

pH: 7,2 à 7,8

Alcalinité totale: 100 à 120 ppm

Dureté calcique: 200 à 300 ppm

2. Pour les piscines extérieures, il est possible de protéger le chlore résiduel contre les rayons du soleil en ajoutant 300 g de stabilisateur (acide cyanurique) par 10 000 L d'eau de piscine pour obtenir un niveau initial de 30 ppm.
3. Si vous utilisez un appareil de chloration automatique, remplir les chambres avec des **SYNERGY TABS** et régler le taux d'alimentation selon les recommandations du fabricant pour maintenir les teneurs de chlore résiduel quotidiens aux valeurs voulues. La quantité quotidienne utilisée doit être d'environ 30 g de **SYNERGY TABS** par 10 000 L d'eau.

REMARQUE: Il peut être nécessaire d'utiliser des doses plus importantes par temps chaud, lorsque la piscine est beaucoup utilisée ou lorsqu'il a plu pour maintenir les niveaux de chlore résiduel aux valeurs voulues.

4. Il est recommandé de faire une surchloration régulière de l'eau de piscine. Suivre le mode d'emploi de l'étiquette du produit de surchloration utilisé.
5. Les **SYNERGY TABS** contiennent un stabilisateur qui peut s'accumuler dans l'eau. Maintenir le teneur de stabilisateur entre 30 et 100 ppm en ajoutant de l'eau fraîche.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Des gaz dangereux peuvent se former si le produit est mélangé à de l'acide. Ne le mélanger pas non plus à d'autres produits chimiques. Le produit est un agent oxydant puissant. En cas de contamination, il peut causer un incendie ou une explosion. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc en manipulant ce produit. Nocif si ingéré. Tenir le contenant hermétiquement fermé et entreposer-le dans un endroit frais et sec.

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la**

peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Emballer le contenant et le jeter aux ordures ménagères. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.